



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 15 janvier 2024 – n° 2/H30

## BUREAU

---

Réunion du 13 décembre 2023

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 13 décembre 2023 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I.	PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REVISION DE LA NAF .....	5
II.	PRESENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MALTRAITANCE .	8
III.	ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC .....	10
IV.	PROJET D'AVIS GENERAUX DU MOYEN TERME 2024-2028 .....	15
V.	ECHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2023 DU CNIS ET LES AVIS DES COMMISSIONS .....	22
VI.	AUTRES ACTUALITES DU CNIS .....	24
	CONCLUSION .....	25

## Liste des participants

### Membres du Bureau

BARDAJI	José	France Assureurs
GERVAIS	Emmanuel	Banque de France
CHARNU	Jean-Michel	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
FAK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
LEGER	Jean-Luc	CESER Normandie
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

### Membres du Bureau excusés

BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
GARCIA	Martial	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
GOTTI	Brigitte	Chambres de commerce et d'industrie

### Invités

ISNARD	Michel	Inspection générale de l'Insee
QUELLEC	Jean-Michel	Inspection générale de l'Insee
DEMOTES-MAINARD	Magali	Présidente du GT du Cnis sur la révision de la NAF
MASSON	Clotilde	Insee – Division Nomenclatures économiques – Rapporteuse du GT sur la révision de la NAF
LAGARENNE	Christine	Insee – Département de l'offre éditoriale
EPAULARD	Anne	Présidente de la commission Système financier et financement de l'économie du Cnis
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis
TIMBEAU	Xavier	Président de la commission Environnement et développement durable du Cnis
VINQUANT	Jean-Philippe	Président de la commission Démographie et questions sociales du Cnis

### Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale
BERRY	Jean-Baptiste	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BIAU	Olivier	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
MARCUS	Vincent	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis

MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
PROST	Corinne	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires Service des données et études statistiques,
TOMASINI	Magda	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

*La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, souhaite la bienvenue aux membres du Bureau. Lors de cette dernière séance de l'année, le Bureau examinera le rapport du groupe de travail sur la révision de la nomenclature d'activités française, un sujet qui a suscité des débats nourris, parfois enflammés, auxquels ont participé de nombreux services de l'Insee et des services statistiques ministériels qui se sont partagé le pilotage des sous-groupes, chacun sur un secteur de la nomenclature. Il félicite la présidente de ce groupe, Magali Demotes-Mainard, pour le travail réalisé qui aboutit à un rapport particulièrement volumineux.

La Drees présentera ensuite le mandat du groupe de travail sur la maltraitance dont elle a saisi le Cnis pour dresser un état des lieux des statistiques existantes, dans la lignée des travaux menés par le Conseil sur les discriminations. Le Directeur général de l'Insee dressera un panorama des actualités du SSP. En vue de l'assemblée plénière de janvier, le Bureau examinera les propositions d'avis généraux pour le prochain moyen terme.

Deux observateurs, inspecteurs généraux de l'Insee, sont présents pour réaliser une étude sur la coordination entre utilisateurs et producteurs, à la suite des travaux du groupe RESIL, en particulier lorsqu'il s'agit de faire appel aux données administratives qui posent de fait un certain nombre de problèmes d'accès. Enfin, le Président accueille Christine Lagarenne, actuelle responsable du département de l'offre éditoriale de l'Insee, qui sera prochainement amenée à s'intéresser aux travaux du Cnis.

## **I. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REVISION DE LA NAF**

**Magali DEMOTES-MAINARD, présidente du GT**, rend compte des travaux du groupe de travail du Cnis consacré à la révision de la NAF. Elle précise que l'essentiel du rendu du groupe est constitué des annexes 12 et 13, c'est-à-dire le projet de structure de la NAF révisée d'une part, et les notes explicatives d'autre part. Le rapport lui-même consiste en une présentation très générale de ces travaux et un rappel du cadre.

La nomenclature d'activités française (NAF) constitue la référence pour opérer des regroupements économiquement pertinents des entreprises et des établissements en fonction de leur activité. Pour des besoins de comparabilité internationale auxquels les statisticiens sont attentifs, il est important que cette nomenclature soit strictement articulée avec les nomenclatures internationale (CITI) et européenne (NACE). Au niveau européen, un règlement oblige d'ailleurs à cette stricte articulation entre les nomenclatures statistiques nationales et européennes. Pour rappel, la NAF sert aussi de référence pour l'attribution du code APE des entreprises et des établissements, largement utilisé en gestion. Ainsi, si ces finalités ne sont pas divergentes, elles peuvent être ponctuellement un peu différentes.

En tant que référentiels largement partagés, les nomenclatures doivent rester relativement stables. Elles doivent néanmoins prendre en compte les évolutions de l'environnement économique pour rester pertinentes. De ce point de vue, la CITI et la NACE ont été révisées à la suite d'un large travail de concertation mené au niveau international entre 2019 et 2022. La NAF devait donc être révisée. Compte tenu de la multiplicité des usages, il fallait mettre en place une large consultation des différents utilisateurs pour travailler sur cette révision de la NAF.

Un groupe de travail a été constitué au niveau du Cnis, avec un appel à contributions souhaité aussi large que possible. Tous les contacts habituels de la statistique publique ont été appelés à se manifester pour faire part de leurs souhaits et relayer ce besoin largement auprès de leurs propres contacts. Par ailleurs, un formulaire a été mis en ligne sur le site du Cnis pour recueillir toutes les remarques. Au total, le groupe de travail a reçu 310 propositions de création de sous-classes. L'annexe 10 du rapport reprend en détail le résultat de l'instruction de chacune de ces demandes, avec l'argumentaire présenté et les conclusions finales du groupe de travail.

En pratique, le travail a été mené au sein d'une vingtaine de sous-groupes sectoriels. La présidente souligne l'importance de ce travail et l'implication de tous, à la fois ceux qui venaient appuyer leur demande et les pilotes des sous-groupes, représentants du service statistique public. Ces sous-groupes se sont intéressés à deux sujets, d'une part l'instruction de la demande de création de sous-classes, et d'autre part la rédaction des notes explicatives des sous-classes.

Les révisions de la CITI et la NACE entraînent des changements de structure relativement importants qui s'imposent à la future NAF. Dans le commerce, la forme de vente n'est plus un critère de distinction. Autrefois, il était possible d'identifier la vente à distance ou la vente par automate. Aujourd'hui, avec le développement de la vente par internet par tous les opérateurs, ce critère était devenu moins pertinent. Par ailleurs, le circuit commercial de l'automobile est désormais traité comme celui des autres produits. Le regroupement spécifique « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » disparaît. En lien avec le développement des plateformes, les activités d'intermédiation sont systématiquement identifiées au sein des différentes activités, notamment le commerce et les services. Enfin, les donneurs d'ordres n'étaient classés jusqu'à présent dans l'industrie que s'ils avaient la propriété des intrants matériels (matières premières). Dorénavant, il suffit qu'ils aient la propriété intellectuelle des intrants immatériels pour être classés dans l'industrie.

Le groupe de travail s'est tout d'abord demandé s'il fallait une déclinaison française de la NACE. Certains pays européens adoptent la NACE en tant que nomenclature nationale. Quelques chiffres illustrent la raison pour laquelle le groupe a répondu positivement à cette question. Dans la NACE avant révision, il existait 615 rubriques au niveau le plus fin (615 classes), contre 732 dans la nomenclature française (732 sous-classes). La nouvelle NACE est un peu plus détaillée que la précédente, avec 651 classes, mais elle l'est toujours moins que la NAF actuelle. L'alignement sur la NACE aurait donc fait perdre un niveau de détail auquel les utilisateurs français sont habitués.

Avec sa proposition, le groupe parvient à une nouvelle NAF comptant 747 sous-classes. Le nombre de rubriques est un peu plus important que dans la NAF actuelle, mais l'écart avec la NACE se réduit.

Les rubriques de la NAF qui n'existent pas dans la NACE résultent de la décomposition de certaines classes de la NAF en sous-classes. Les demandes de décomposition ont été analysées par les différents sous-groupes selon des critères harmonisés portant sur leur motivation et leur recevabilité. Cinq critères avaient été définis pour cet examen : la conformité à la NACE, l'adéquation à l'unité « entreprise » ou « établissement », le poids économique, l'existence d'une spécificité française et le caractère opératoire du classement.

*In fine*, le groupe propose de décomposer 75 classes de la NACE en 171 sous-classes. La plupart des décompositions s'inspirent du détail de la NAF actuelle. Néanmoins, chacune des décompositions actuelles a fait l'objet d'un examen de la même façon que les demandes de nouvelles sous-classes. Quelques classes autrefois décomposées ne le sont plus. Pour autant, beaucoup de décompositions actuelles restent justifiées. 15 nouvelles décompositions sont justifiées par l'évolution de la NACE, par l'émergence récente de nouvelles activités économiques ou par l'intérêt pour le suivi particulier d'un secteur.

102 demandes de décomposition n'ont pas été satisfaites pour un certain nombre de raisons. 57 demandes n'ont pas été retenues parce que le poids économique des secteurs concernés n'était pas suffisant. 37 demandes n'étaient pas conformes à la structure de la NAF, 38 ne relevaient pas d'une analyse relative à l'unité entreprise. Certaines demandes visaient en effet plutôt à caractériser un métier ou des savoir-faire, ce qui ne correspond pas à l'objectif de la NAF. De la même façon, certaines demandes visaient à identifier toute une filière, ce qui n'est pas possible dans une nomenclature générale. Enfin, certaines contributions ne portaient pas sur des décompositions, mais sur des précisions à apporter dans les notes explicatives.

Le changement de nomenclature va induire un changement de codification. L'Insee propose de modifier entièrement la codification des sous-classes en changeant les lettres utilisées dans les codes, même si les contenus restent identiques pour éviter toute ambiguïté entre les deux versions de la NAF. Pour la NACE, un choix différent a été opéré, qui s'imposera au niveau plus agrégé de la nomenclature française : un code désignant une activité donnée de la NACE actuelle pourra donc correspondre à une activité différente en nouvelle NACE. Ainsi par exemple, le code 25.40 qui désigne aujourd'hui les activités de "Fabrication d'armes et de munitions" correspondra dans la future nomenclature aux activités de "Forgeage et au façonnage de métal ; métallurgie des poudres". Au niveau agrégé, un même code ne voudra donc pas toujours dire la même chose en ancienne et nouvelle NAF.

Ces travaux réalisés, il faut désormais finaliser l'adoption de la NAF 2025. Après l'avis du Bureau du Cnis, le projet de NAF sera transmis à Eurostat qui vérifiera sa conformité à la NACE, dans la structure comme dans les définitions. La nouvelle NAF doit être mise en œuvre dans les répertoires au 31 décembre 2025. Le décret de mise en œuvre devra être pris dans l'intervalle. Au-delà de la NAF elle-même, il paraît utile d'engager des travaux complémentaires sur la révision de la nomenclature des activités artisanales (NAFA) avec les chambres de métiers et de l'artisanat et sur la révision de la nomenclature de produits (CPF). Cette

dernière correspondant aujourd'hui strictement à la nomenclature européenne de produits, il s'agira principalement d'un travail de vérification de bien moindre ampleur que la révision de la NAF elle-même.

**Benoît ROBIN, représentant la CGT-FO**, salue le travail très impressionnant qui a été réalisé, avec un investissement non négligeable de l'ensemble des acteurs. Les organisations syndicales y sont particulièrement attentives, compte tenu des implications et des enjeux attachés à ces modifications parfois significatives de la nomenclature.

**Nicolas RIEDINGER, représentant France Stratégie**, demande des précisions sur la façon dont cette révision va se répercuter dans les statistiques d'entreprises et les comptes nationaux et sur la rétopolation des séries. Il s'enquiert également de l'impact de cette révision sur la réallocation entre les grands secteurs, notamment l'industrie et les services qui pourrait influencer sur l'objectif de réindustrialisation.

**Sylvain MOREAU, représentant la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee**, indique que l'Insee travaille à la prise en compte de cette nouvelle nomenclature dans les répertoires SIRUS et SIRENE et à la coordination de la diffusion dans les différentes productions statistiques. Cette révision a un impact sur l'ensemble des applications de production de la statistique publique, mais aussi sur celles d'autres producteurs comme la Banque de France. Il est prévu une première collecte des enquêtes structurelles en 2026 sur l'année 2025 sur la base de cette nouvelle NAF, et l'intégration se poursuivra jusqu'à la comptabilité nationale en 2027. Tout le calendrier n'est pas encore calé. Des débats sont en cours au niveau européen au sujet de la rétopolation. Actuellement, il est prévu une rétopolation sur cinq ans pour les indicateurs de court terme. Pour les données annuelles, des réflexions sont menées sur l'opportunité de rétopoler les données structurelles. À ce stade, l'impact de la révision sur les grands secteurs n'est pas évalué. On peut cependant penser que la décision prise sur les donneurs d'ordre aura un impact sur le poids de l'industrie.

**Delphine VESSILLIER, représentant la CPME**, salue également le travail réalisé par les groupes de travail sectoriels. La révision a suscité de fortes inquiétudes, du fait du poids réglementaire qui pèse sur cette nomenclature. Il reste sans doute quelques frustrations liées aux demandes qui n'ont pas pu être retenues. Sur les notes explicatives, l'exercice imposait de rester très proche des notes explicatives de la NACE, ce qui n'aidait pas toujours à la clarté. Parfois, il n'est pas évident de comprendre que le code recouvre certaines activités. Pour que les entreprises se reconnaissent dans un code, tout comme pour les services chargés d'attribuer le code APE, le fait de pouvoir donner quelques précisions aurait très certainement aidé. Enfin, si elle comprend l'objectif poursuivi par le changement de tous les codes APE, elle souligne que ce changement pèsera sur la charge des entreprises, car le code APE doit apparaître sur un certain nombre de documents, dont les fiches de paie.

**Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER**, s'enquiert du classement de la captation et la séquestration du carbone, ainsi que de l'intelligence artificielle générative qu'il n'a pas retrouvées dans la nomenclature.

**Clotilde MASSON, responsable de la division Nomenclatures économiques à l'Insee et rapporteure du GT**, précise que l'intelligence artificielle n'est pas à proprement parler une activité. Elle est utilisée dans de nombreuses activités. Elle n'est donc pas identifiée en tant que telle de la même façon que d'autres outils informatiques ne sont pas explicitement mentionnés. La séquestration du carbone est souvent intégrée dans les process des entreprises qui mènent d'autres activités principales. Les activités de conseil et d'aide à la réduction des émissions de carbone sont classées dans les activités liées à l'environnement.

**Magali DEMOTES-MAINARD** observe que ces deux sujets n'ont pas fait l'objet de demandes de création de sous-classes. En revanche, le groupe a étudié une demande portant sur l'identification du génie écologique. Or cette demande portait plus sur la finalité de l'activité que sur sa nature. Après de nombreuses discussions avec le SDES, la décision a été prise de ne pas identifier le génie écologique au sein du paysagisme.

**Jean-Luc TAVERNIER** remarque que si le conseil en décarbonation relève du service, le processus industriel de séquestration du carbone relève lui de l'industrie. Il reste un peu gêné sur ce sujet.

**Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau**, indique que l'ESAC a inscrit à son programme d'échanges cette question de l'inscription des changements en cours dans certaines nomenclatures.

**Dominique FRANCOZ, du secrétariat général du Cnis**, signale qu'un avis du prochain moyen terme de la commission Entreprises et stratégie de marché devrait traiter de l'impact du changement de nomenclature sur les statistiques d'entreprises. Elle invite donc Nicolas Riedinger à assister à la réunion qui traitera de ce sujet.

*Le Bureau rend un avis favorable sur le projet de révision de la NAF.*

**Patrice DURAN** remercie les membres du GT pour ce travail.

## **II. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MALTRAITANCE**

**Le Président du Cnis, Patrice DURAN**, indique que le Cnis a été saisi de cette question par la Drees pour faire le point sur les statistiques existantes. Cette question délicate fait l'objet d'une stratégie nationale qu'il s'agit de définir après les États généraux des maltraitances lancés en mars dernier par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

**Christelle MINODIER, représentant la Drees**, précise que les États généraux des maltraitances se sont réunis au 1<sup>er</sup> semestre 2023. À la suite de ces états généraux se sont engagés en septembre des travaux pour préparer une stratégie de lutte contre les maltraitances portée par le cabinet de la ministre des Solidarités. Des propositions ont été formulées par le cabinet à Maignon. Parmi elles, deux concernaient la Drees. Celle-ci a été sollicitée pour apporter son appui et son analyse à la mise en place d'un système national de données de maltraitance. La Drees pourrait ainsi se voir confier la constitution de ce système. Par ailleurs, elle a été interrogée sur la création d'un observatoire national de la maltraitance, sur le modèle de l'Observatoire national du suicide.

En réponse à ces sollicitations, le directeur de la Drees a suggéré d'abord de créer un groupe de travail du Cnis. En effet, il semblait prématuré de se lancer directement dans la constitution d'un système national des données des maltraitances et la mise en place d'un observatoire national de la maltraitance. Un GT du Cnis se révélerait certainement très utile pour progresser sur la mesure des maltraitances. En effet, il reste encore des zones de flou sur le sujet. Ce GT permettrait de dresser un état des lieux sérieux et de formuler des recommandations pour orienter dans la durée les programmes annuels de travail des différentes entités du service statistique public. S'il s'agit à terme de créer un observatoire national de la maltraitance, il faut en passer par ces étapes préalables pour garantir un fonctionnement efficace dans la durée.

La Drees a donc saisi le Cnis avec un projet de mandat. Ce GT serait présidé par une inspectrice générale des affaires sociales, Geneviève Gueydan, avec trois corapporteurs issus de la Drees (Oliver Léon), du SSMSI (Valérie Carrasco) et du SSM Justice (Yara Makdessi). La Drees a également commencé à identifier des membres du GT, notamment François Eisinger, Jean-Philippe Viquant au vu des travaux du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), des représentants de l'UNAF, du GIP Enfance en danger, de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), etc. Les suggestions sont les bienvenues.

**Gabrielle FACK, représentant les chercheurs en sciences économiques ou sociales**, se demande s'il ne serait pas intéressant de faire également appel aux services statistiques de l'Éducation nationale pour aborder les sujets de harcèlement scolaire.

**Benoît ROBIN** se dit gêné à la lecture de la sollicitation du Cnis qui est très fortement connectée aux États généraux des maltraitances. Il s'agit d'un groupe de travail du Cnis. Le document peut faire écho aux conclusions de ces États généraux, mais il faut éviter tout glissement. Le projet de mandat a été diffusé aux fédérations. La fédération de l'Enseignement et de l'Éducation a pointé des difficultés à appréhender l'inclusion scolaire systématique des enfants handicapés, avec des problèmes de maltraitance et des risques de remise en cause des logiques d'enseignement adapté aux élèves. Force est de constater que la question de la maltraitance se trouve posée dans de très nombreux secteurs. Il faut prendre aussi en compte le périmètre de l'entreprise et/ou de l'administration, qu'il s'agisse de maltraitance dans des relations internes avec les salariés ou les agents ou dans des relations avec l'extérieur. Il sera peut-être nécessaire de créer des sous-groupes tant le périmètre apparaît vaste et complexe à appréhender.

**La Secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL**, précise que le secrétariat général du Cnis a participé à une réunion avec le directeur de la Drees et les représentants du cabinet du ministère qui souhaitaient que le Cnis travaille sur le sujet. Le secrétariat général a bien indiqué au cabinet que le Cnis



travaillerait de manière totalement indépendante vis-à-vis des États généraux et que le GT vivrait sa vie sans interférence du ministère.

**Patrice DURAN** indique qu'il a tenu la même position, assez ferme, dans sa réponse à la mise en place de ce groupe de travail. Sur des questions aussi transversales, il faut engager un travail de contextualisation qui dépend de la façon dont la question est problématisée. L'exercice n'est pas simple. La question des discriminations l'a montré elle aussi.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, s'étonne de l'absence de mention du travail ou des situations professionnelles comme lieu d'exercice des maltraitances. Il proposerait donc d'ajouter le terme « professionnel » dans le mandat.

**Jean-Philippe VINQUANT** précise que le besoin d'une meilleure connaissance et d'une observation des situations de maltraitance est issu des parties prenantes de la société civile. Il avait été exprimé très fortement par la Commission nationale de prévention des maltraitances et de promotion de la bientraitance présidée par Denis Piveteau en 2019. Il a été repris dans l'avis du HCFEA adressé au ministre Jean-François Combe dans le cadre des États généraux des maltraitances.

S'agissant du périmètre, un travail a été mené au sein du secrétariat général du HCFEA pour essayer de distinguer plusieurs types d'atteintes aux personnes. Il serait bon de rester dans le périmètre de la maltraitance vis-à-vis des personnes vulnérables. Une définition de la maltraitance est désormais inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles. Elle circonscrit ces gestes commis à l'encontre des personnes vulnérables dans le cadre de la relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Ces maltraitances peuvent être individuelles, collectives ou institutionnelles quand un fonctionnement entier porte atteinte au développement, aux droits ou aux besoins fondamentaux des personnes. Cette définition ne couvre pas tous les phénomènes d'atteintes physiques ou psychiques aux personnes, comme le harcèlement sur le lieu de travail.

Cette définition de la maltraitance sur toute personne vulnérable, adulte, enfant, personne en situation de handicap, personne âgée en perte d'autonomie, permet de délimiter un champ pour l'observation et le développement de la connaissance de ce phénomène qui ne retrace pas l'ensemble des agressions ou des comportements de type harcelant dont une personne peut être victime, notamment sur son lieu de travail ou dans le cadre du contrat de travail. En revanche, tous les phénomènes de maltraitance collective ou institutionnelle figurent bien dans le périmètre que doit appréhender le groupe de travail.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne le caractère extrêmement large du sujet couvert par ce groupe. S'il s'agit d'aborder la maltraitance à l'encontre des personnes vulnérables, il conviendrait de l'indiquer dans le titre pour éviter toute ambiguïté. La notion est extrêmement large. Elle a été utilisée une seule fois par l'Insee dans ses publications des dernières années pour évoquer, à la demande d'ATD Quart-Monde, la maltraitance administrative à l'encontre des personnes en situation de précarité. Le directeur général de l'Insee appelle à bien définir le concept dès le titre pour circonscrire les travaux du GT. Il doute également que ces travaux débouchent nécessairement sur la création d'un observatoire de la maltraitance. Surtout, il déplore que le mandat du groupe évoque, à l'appui de la démarche, l'enquête du CREDOC selon laquelle 7 Français sur 10 se disent préoccupés par le phénomène.

**Christelle MINODIER** propose de modifier le mandat pour préciser que les travaux sont concentrés sur la maltraitance à l'égard des personnes vulnérables et faire référence à l'article L119-1 du Code de l'action sociale et des familles qui définit la maltraitance. Il n'est pas certain que les travaux aboutissent à la création d'un observatoire. La Drees a demandé la mise en place d'un GT du Cnis justement parce que la constitution d'un système national de données et d'un observatoire lui semblait prématurée et nécessitait des travaux statistiques exploratoires. La Drees avait approché la question des enfants par le biais du GIP Enfance protégée et l'ONPE. Elle peut néanmoins vérifier avec les services de la Depp s'il serait nécessaire d'aller au-delà. La 1<sup>re</sup> phrase du projet de mandat peut également être retirée. Quant au calendrier, le groupe de travail commencerait à se réunir en février 2024 pour rendre ses conclusions à l'automne.

**Magda TOMASINI, représentant la Depp**, précise que la Depp mène des enquêtes sur le climat scolaire et s'est engagée récemment dans l'enquête annuelle sur le harcèlement. Son dispositif est déjà très structuré et la Depp n'est pas forcément demandeuse d'intégrer le groupe de travail.

**Françoise MAUREL** observe que ce travail pourrait constituer une bonne occasion de présenter le dispositif d'observation de la Depp.

**Magda TOMASINI** confirme que la Depp présentera ses travaux si elle y est invitée.

### **III. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

#### **Contexte international**

**Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee**, indique que quatre règlements européens sont en cours de discussion, à quelques mois de la fin du mandat du Parlement.

S'agissant du règlement ESOP sur les statistiques de population (« *European statistics on population* »), auquel la France répond par le recensement, une proposition a été adoptée par la Commission en janvier. Les négociations conduites sous la présidence suédoise ont permis d'adopter un mandat de négociation au niveau du Conseil à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Le Parlement a travaillé plus tardivement et abouti à un mandat de négociation en octobre. Les trilogues ont débuté le 8 novembre et des difficultés se font jour sur un certain nombre de points, notamment des délais de transmission assez rapides (12 mois après la fin de l'année pour les données de population communales), la fourniture de données infra-annuelles, semestrielles au moins, sur le niveau de population ou le solde migratoire. Les pays disposant de registres communaux et les autres débattent aussi sur la définition de la population. La proposition de la Commission se fonde sur la résidence habituelle, notion qu'utilise aujourd'hui la France, qui recouvre toute personne qui a sa résidence habituelle sur le territoire, indépendamment du statut légal. Les pays à registre se basent quant à eux sur la population légale enregistrée. La présidence suédoise a proposé un compromis qui acterait la résidence habituelle, mais accepterait la population enregistrée dans un registre s'il était démontré qu'elle n'est pas très éloignée. Depuis le début, les discussions sur ce règlement montrent les ambiguïtés qui peuvent exister dans les calculs de population selon les pays. La présidence espagnole essaie d'avancer, mais les travaux seront sans doute renvoyés à la présidence belge.

Le règlement 223 est révisé essentiellement pour intégrer l'accès aux données privées en allant plus loin que la loi pour une République numérique. La loi française adoptée en 2015-2016 prévoyait la possibilité d'utiliser des données privées à des fins statistiques si elles se substituaient à une enquête existante. Cette restriction n'est pas reprise dans la proposition de révision du règlement européen, ce qui ouvrirait plus largement le champ. La Commission a formulé une proposition en juillet. Un texte a été discuté au Conseil avec un mandat de négociation donné à la présidence espagnole le mois dernier. En revanche, le Parlement n'a pas encore défini sa position. Le débat concernera surtout le défraiement des entreprises privées dont on accéderait aux données. La France défend l'idée de ne payer que le coût de mise à disposition de ces données, comme elle l'a fait pour les données de transactions par carte bancaire. Il n'est pas question d'acheter la valeur marchande des données elles-mêmes. Certains pays demandent une gratuité complète.

Le règlement sur les statistiques du marché du travail à partir des données d'entreprises (structure des salaires, coût de la main-d'œuvre, emplois vacants, écarts de salaire hommes/femmes, indice de coût du travail) ne soulève pas de difficultés. La proposition de la Commission date de fin juillet. Les négociations débutent à peine au sein du Conseil et du Parlement. Les discussions pourraient néanmoins converger avant la fin du mandat du Parlement.

Enfin, sur le règlement relatif aux comptes économiques environnementaux, le Conseil a défini sa position fin 2022. En revanche, le Parlement a pris plus de temps, votant un rapport formulant un grand nombre de demandes, dépassant de loin le champ de ces comptes économiques environnementaux. Le trilogue a commencé sous la présidence espagnole. Il faut espérer que le Parlement abandonnera une grande partie de ses exigences. À défaut, un accord sera impossible.

#### **Cadre institutionnel national**

Au niveau national, l'amendement porté par Marc Ferracci à l'Assemblée nationale dans le projet de loi Sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN) afin d'élargir l'accès des chercheurs aux données administratives a donné lieu à des discussions très longues. *In fine*, cet amendement a été voté. La loi se trouve désormais au niveau de la commission mixte paritaire. En retrait par rapport à la proposition initiale, cet amendement demande que l'avis du Comité du secret ne soit plus décisionnel, mais qu'il soit obligatoire dès lors que la demande d'accès implique un appariement ou que l'administration saisie de la demande envisage de refuser.

Le directeur général de l'Insee observe que le système statistique fait face à un grand nombre de recours et contentieux. En matière d'*open data*, l'association Ouvre-boîte demande systématiquement que toutes les données afférentes à une statistique soient mises en *open data*. Actuellement, le contentieux porte sur les éléments constitutifs de l'indice des prix à la consommation. L'association demande l'ensemble des séries élémentaires (30 000) et le code source. Le dossier est en cassation auprès du Conseil d'État.

La commune de Corbeil-Essonnes estime que la population mesurée dans le recensement est inférieure à la population présente dans la commune et a engagé un recours devant le Conseil d'État pour annuler le décret d'authentification des populations légales, en se basant sur le fait que la loi laisse l'Insee beaucoup trop libre dans l'organisation du recensement et que le législateur n'a pas épuisé sa compétence en la matière. L'Insee attend le résultat de l'audience du Conseil d'État qui a eu lieu fin novembre.

Action Logement Services a également engagé un recours. Une disposition législative décrète que les organismes d'administration publique classés en comptabilité nationale parmi les « organismes diverses d'administration centrale » ne peuvent pas emprunter sauf dérogation du ministre chargé du budget. Or l'an dernier, l'Insee a reclassé Action Logement Services dans le secteur des administrations publiques, considérant qu'en dépit d'une gouvernance d'apparence paritaire, l'institution était contrôlée par l'État et répondait à tous les critères pour être classée ainsi, ce qu'Eurostat a confirmé. Action Logement Services voulant continuer à emprunter a attaqué cette décision de classement.

Toujours sur les questions de droit, le directeur général signale que l'Insee attend la délibération de la CNIL sur le bulletin individuel du recensement, passé en commission du Cnis, qui introduirait le lieu de naissance des parents à la demande du Défenseur des droits. Cet ajout a été contesté par deux organisations qui ont écrit à la présidente de la CNIL.

De nombreux pays se plaignent de la dégradation des taux de collecte des enquêtes ménages. Un débat s'est même ouvert au Royaume-Uni, où le taux de réponse de l'enquête Emploi est tombé très bas. La France se situe dans une situation assez favorable, puisque les taux se maintiennent malgré les difficultés d'accès aux immeubles.

## **Actualité du Service statistique public**

L'Insee a engagé un grand projet de refonte de la diffusion des données MELODI (« *Mon espace de livraison en open data à l'Insee* ») qui vise à moderniser la diffusion de l'ensemble des données statistiques de l'Institut, avec une rationalisation des processus de diffusion des données locales et nationales, de nouveaux services, un catalogue de jeux de données accompagné d'un explorateur dédié, ainsi qu'une nouvelle API. La qualité des données doit être améliorée grâce à une standardisation et une harmonisation des métadonnées. Le projet devrait déboucher au printemps 2024. L'Insee a déjà diffusé un outil de datavisualisation sur les salaires, ainsi que les comptes nationaux annuels 2023, et mettra en ligne dans les prochaines semaines une version bêta du catalogue et de l'explorateur pour recueillir l'avis des premiers utilisateurs.

Le directeur général de l'Insee signale par ailleurs une avancée dans les délais de publication d'indicateurs sur le marché du travail, en anticipation du règlement européen à venir. Désormais, un indice du coût du travail paraît 45 jours après la fin du trimestre contre 75 jours auparavant. Un billet de blog a été diffusé pour clarifier les données publiées en matière de salaire. La publication des indices du coût horaire du travail utilisés dans des clauses d'indexation a été anticipée d'un mois. De même, l'emploi trimestriel détaillé a été avancé à 60 jours après la fin du trimestre contre 70 jours précédemment.

En matière de communication et d'intervention, l'Insee a été très fortement sollicité par les commissions parlementaires au cours des dernières semaines, parfois sur des propositions de loi de l'opposition ou sur des commissions d'enquête, notamment une commission de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie chère dans les départements et collectivités d'outre-mer, une mission d'information de la conférence des présidents de l'Assemblée et du Sénat sur l'accès des Français à un logement digne et la réalisation d'un parcours résidentiel durable. L'Insee a été entendu après l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et le réseau des agences départementales d'information sur le logement. Le directeur général sera auditionné en janvier par la Commission des finances sur la conjoncture économique et les questions de redistribution.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle qu'un rapport assez infamant de l'Assemblée nationale sur l'action de l'État en Seine-Saint-Denis s'était montré il y a quelques années extrêmement critique sur l'Insee, notamment en matière de recensement et d'évaluation démographique. Son auteur n'est plus député. Le suivi de ce

rapport a fait l'objet d'une audition à l'Assemblée nationale, dans un climat tout à fait différent. Le nouveau rapport est bien plus correct. Parmi ses recommandations, le rapport précédent préconisait par exemple de rattacher l'Insee au Premier ministre pour s'assurer que la population ne soit pas minorée pour des raisons budgétaires. Le nouveau rapport acte que l'indépendance de l'Insee n'est pas remise en question.

Le service statistique public a participé en nombre aux Journées de l'économie de Lyon, et au colloque de la chaire « Mesure de l'économie » coanimée par Didier Blanchet et Marc Fleurbaey. Le directeur général est intervenu à la conférence sociale présidée par la Première ministre le 16 octobre. La conférence a conclu à la création d'un nouveau haut conseil et d'un groupe de travail animé par Antoine Bozio et Étienne Wasmer pour travailler sur les taux marginaux d'imposition.

En matière de diffusion, la bibliothèque de l'Insee a participé à la réalisation d'une vidéo pour la chaîne YouTube Nota Bene sur l'histoire de la statistique des années 1830 à aujourd'hui, « *Les chiffres sont-ils neutres ? Quelques exemples de statistiques en histoire* », avec de belles illustrations issues des fonds patrimoniaux de l'Institut. L'Insee a diffusé un outil interactif accompagné d'un article de blog « *En balade avec l'Insee sur l'échelle des salaires* », ainsi qu'une série de quatre vidéos sur les salaires, la mesure des écarts de salaires, la distribution des salaires et les écarts de salaires entre femmes et hommes, en partenariat avec Datagora. La Drees propose aussi sur son site un nouvel outil interactif sur la lutte contre l'antibiorésistance.

### Publications marquantes

Sur les conditions de vie, la publication de la mesure de l'évolution de la distribution des revenus, des inégalités et du taux de pauvreté en 2021 était en retard. Sa production avait été marquée par différentes difficultés techniques, en lien notamment avec la refonte de l'enquête Emploi qui avait un effet sur l'outil ERFS (enquête Revenus fiscaux et sociaux). L'Insee note une augmentation des inégalités et de la pauvreté en 2021, à des niveaux proches de ceux observés lors de la crise européenne, entre 2012 et 2014. Cette évolution est liée notamment à la non-reconduction d'aides versées en 2020 lors de la crise Covid et la reprise de l'inflation. Les minima sociaux étant indexés *a posteriori*, ces personnes subissent une perte de pouvoir d'achat.

Le millésime 2023 de *France Portrait social* a été publié en novembre avec deux dossiers sur les niveaux de vie en 2022 et l'effet des mesures prises en 2022 sur le revenu des ménages, ainsi que des éclairages particuliers. La presse a relayé l'article sur l'homogamie sociale, qui montrait que dans 4 couples sur 10, les deux conjoints appartiennent au même groupe social. La publication comportait aussi des éclairages sur les inégalités sociales en matière de santé, ou sur les inégalités sociales d'orientation en fin de 3<sup>e</sup>, y compris dans les vœux. À niveau scolaire identique, les élèves n'ont pas les mêmes ambitions selon leur origine sociale.

Voilà quelques jours a été publié un *Insee Analyses* sur la situation financière des ménages réalisé avec les données de la Banque Postale. Sur les huit premiers mois de l'année 2023, parmi les clients de la Banque Postale, un ménage sur quatre a connu au moins un épisode de découvert par mois pendant trois mois consécutifs, soit un peu moins qu'avant la crise sanitaire. Par ailleurs, les ménages dépensent par carte bancaire en moyenne deux fois plus qu'un jour moyen le lendemain de la paie et même près de quatre fois plus pour les ménages aux plus faibles revenus.

Le SSM Fonction publique s'est intéressé au mode de garde des enfants de moins de trois ans des agents de la fonction publique.

En matière économique, l'Insee a publié une note de conjoncture mi-octobre. La prochaine note, diffusée le 14 décembre à 17 heures, portera sur la fin de l'année et le 1<sup>er</sup> semestre 2024. La période est à une désinflation un peu plus rapide qu'attendu. Les prix n'explorent pas dans les services en dépit d'une hausse des salaires. À l'inverse, le climat conjoncturel s'obscurcit au fil des mois sur l'activité. L'*Insee Références* habituel sur les entreprises en France comporte un 1<sup>er</sup> dossier sur l'impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises, la manière dont les entreprises se sont adaptées et leur consommation d'énergie, ainsi qu'un 2<sup>e</sup> dossier sur l'effet du diplôme sur la productivité des entreprises. Toujours dans le domaine économique, l'Insee a publié un *Insee Analyses* sur les conséquences des relocalisations d'activités en France.

Sur le marché du travail et l'emploi, la Dares a mis à jour sa publication annuelle sur les tensions sur le marché du travail pour l'année 2022. Elle s'est également intéressée à l'insertion des apprentis pour déterminer s'ils étaient en emploi dans la branche où ils effectuaient leur apprentissage. Seuls 50 % d'entre

eux exercent un emploi salarié dans la même branche ou dans une branche proche de celle de leur apprentissage. L'Insee a publié son dossier habituel sur l'évolution des salaires au cours de l'année 2022.

Côté éducation et formation, la Depp a publié un ouvrage sur les leviers du bien-être au travail des enseignants du 2<sup>d</sup> degré. Le SSM Culture a quant à lui dressé un panorama des étudiants des formations artistiques et culturelles, et des établissements en France. La Depp a publié les résultats de l'enquête PISA qui pointent non seulement la baisse des niveaux, mais aussi le temps consacré à rétablir l'ordre dans la classe. Elle a également diffusé une étude sur la maîtrise des compétences numériques des élèves en fin de 3<sup>e</sup>. Le SSM Culture a réalisé une étude sur l'information à l'ère du numérique. Il apparaît que si l'usage des réseaux sociaux et de la presse en ligne s'est développé, la télévision reste le média le plus utilisé pour s'informer. L'Insee a publié l'état du parc de logements en France au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le domaine de la sécurité intérieure et de la justice, le SSMSI a diffusé une étude sur les violences conjugales. Sur l'environnement, l'Insee a publié un billet de blog essayant de mettre en garde sur les études qui existent aujourd'hui sur la ventilation de l'empreinte carbone par ménage, qui sont fondées sur l'idée que les émissions sont proportionnelles à la consommation. À cet aune, les riches consomment et émettent beaucoup plus. Il suffirait donc qu'au-dessus de tel niveau de revenus, les ménages consomment la moyenne pour régler le problème des émissions, ce qui est réducteur. Les émissions ne sont pas proportionnelles à la consommation en valeur. Enfin, le SSM des Douanes a travaillé sur la vulnérabilité énergétique de la France. L'Insee a mis à jour son étude annuelle sur les statistiques publiques dans les DOM. Le directeur général a rencontré le ministre chargé des outre-mer pour lui expliquer les difficultés rencontrées pour les opérations de terrain à Mayotte et souligner que l'Institut mobilise toujours plus de moyens dans les DOM qu'en métropole.

Les différents services statistiques ministériels ont également publié les panoramas annuels sur l'état de l'école, le bilan des transports, le parc de logements par classe de performance énergétique, l'état de la fonction publique, les chiffres clés de la justice, les chiffres clés du climat et des énergies renouvelables, les chiffres clés du sport et les collectivités en chiffres.

**Roxane SILBERMAN** revient sur trois points de discussions en ce qui concerne le règlement ESOP : le niveau de granularité, les délais et les définitions. Dans les débats qui ont eu lieu au niveau européen au sein de l'ESAC, il n'y a pas eu à sa connaissance de demandes sur cette question des délais de transmission. Il y a eu quelques discussions sur la granularité, notamment du côté du Comité des régions. Mais c'est surtout la question de la définition de la population résidente qui a fait l'objet de nombreux débats. Il lui semble par ailleurs qu'au-delà de l'opposition entre pays à registre et pays à recensement, la Commission compte surtout sur l'évolution générale vers l'utilisation croissante de données administratives. On peut rappeler au niveau français les discussions du groupe de travail RESIL. L'idée était bien que ce répertoire allait permettre à la France de répondre plus facilement au règlement ESOP, posant aussi en filigrane la question de l'avenir du recensement. Au-delà, le règlement ESOP pointe le problème plus général de reposer la question des définitions et de la comparabilité avec le recours croissant partout aux données administratives.

**Benoît ROBIN** remercie le directeur général de l'Insee pour la présentation, toujours très intéressante, de l'ensemble des activités. Ayant effectué une mission voilà quelques années à Mayotte, il salue le travail réalisé par les agents sur place. Avec un effectif réduit, ils parviennent à conduire dans des conditions difficiles des travaux déterminants pour bien percevoir l'ensemble de la situation. Le rapport de l'OCDE sur l'enquête PISA demeure toujours relativement opaque sur la question de la comparabilité, ce qui fait écho avec le problème des définitions. Force est de constater en effet que tous les pays n'ont pas la même manière de mesurer les choses.

**Xavier TIMBEAU** estime que l'article de blog sur l'imputation des niveaux de carbone se révèle très juste et très utile. Cependant, pendant ce temps, les données diffusées par Thomas Piketty se répandent partout, véhiculant l'idée qu'il suffit de réduire les émissions des riches pour réduire les émissions de manière générale, ce qui génère un vrai risque de démobilité. Il est erroné de penser que la neutralité carbone peut être atteinte seulement en interdisant les jets. Or les articles de l'Insee ou de l'OFCE passent totalement inaperçus face à ces éléments qui sont faux et malhonnêtes. Il faudrait se montrer plus agressifs et agir au niveau européen, chaque année, de façon systématique. Le sujet devient un élément central dans la conduite des politiques sur le changement climatique.

La France vient de sortir d'une période d'inflation. Sur le plan du système statistique, cette situation pose un certain nombre de questions. Il existe peu de mesures sur les implications de l'inflation. Les propriétaires appliquent-ils systématiquement l'indice des loyers par exemple ? Il faudrait comprendre ce qui se passe en

termes d'indexation dans l'économie. Par ailleurs, quand on diffuse l'information que les revenus du capital ont été extrêmement dynamiques au cours des derniers trimestres, on occulte l'existence d'une taxe inflationniste sur le capital. Les revenus du capital nets de la taxe inflationniste ne sont pas aussi dynamiques. Dans quelques publications de l'Insee, cette taxe n'est pas rappelée, ce qui peut fausser le raisonnement. La notion de résultat n'a pas la même incidence que l'inflation s'élève à 1 % ou 20 %. La variation de valeur des actifs ne peut pas être négligée dans une période où l'inflation est forte. Il faut la réintégrer dans une notion de résultat net de l'inflation et cela vaut pour toutes les notions de revenu dans l'économie et la comptabilité nationale. Il faudrait faire plus de pédagogie sur le sujet.

**Patrice DURAN** souligne l'importance des problèmes méthodologiques. La question juridique est très présente aujourd'hui. Le droit est devenu un instrument d'action clairement identifié. Le Conseil d'État passe à des raisonnements en termes de sciences sociales. Il se rend compte de plus en plus qu'il faut contextualiser la norme. Le droit public français distingue la responsabilité pour faute et la responsabilité sans faute. La question de la responsabilité sans faute renvoie à ce que l'analyse des politiques publiques appelle une réflexion sur les conséquences. La qualité d'une mesure n'induit pas pour autant la qualité des résultats qu'induit son application. Aujourd'hui, cette question des conséquences de l'action est de plus en plus prégnante. Il ne suffit plus de prendre une mesure. Encore faut-il voir ce qu'elle donne, d'où l'importance de sa contextualisation. Cette évolution explique aussi, d'une certaine façon, le rapprochement qui s'effectue chez certains entre la science juridique et les sciences sociales.

Les populations représentent aussi une question politique. En effet, la connaissance de la population légale est trop tardive. L'avancement du calendrier de publication des résultats du recensement est un enjeu pour les communes. Le retard dans la mesure des populations n'est pas négligeable dans un contexte de difficultés financières car la taille des populations conditionne le calcul des dépenses de fonctionnement des communes. Ce n'est pas un hasard si la Cnerp a décidé de lancer un groupe de travail sur la question du recensement.

**Jean-Luc TAVERNIER** partage les propos de Roxane Silberman. Personne ne s'intéressait vraiment à la comparabilité des populations jusqu'à présent. Eurostat pousse les États à utiliser de plus en plus de données administratives sans réflexion d'ensemble sur les problèmes de comparabilité. En matière de populations, il faut essayer de prendre toute l'information et d'avoir des preuves de vie et de résidence. L'Insee va se livrer à cet exercice avec RESIL pour tenter de répondre à ces injonctions. Le directeur général exprime aussi son insatisfaction sur le fait que la collecte des demandes d'usagers par Eurostat privilégie les autres directions générales de la Commission européenne, sans aucun filtre ni arbitrage. Il espère que ce sujet pourra être abordé au niveau de l'ESAC.

De la même manière, il ne faut pas laisser le champ à ceux qui font commerce de calculs un peu trop grossiers sur les émissions par niveau de revenu. Il a donc demandé aux équipes de communiquer avant que les travaux soient totalement finalisés. Cependant, un exercice correct prend beaucoup de temps. Il faut arbitrer entre publier régulièrement de façon très rustique, avec le risque de devoir réviser ou attendre que les résultats soient robustes.

Sur les sujets d'indexation, l'Insee ne postule pas l'indexation des loyers dans l'indice des prix ; il prend en compte les loyers déclarés par les locataires dans l'enquête Loyers et charges. Cette enquête menée tous les trimestres montre en effet qu'une forte proportion de propriétaires n'applique pas la revalorisation, même en période de forte inflation. Les revenus du capital, même corrigés de l'inflation, restent la principale contribution à l'augmentation des revenus en 2023. L'Insee a expliqué dans une note précédente que l'inflation avait réduit le niveau réel du patrimoine des ménages.

Sur Mayotte, les conditions de vie sont difficiles et les conditions de sécurité dans la plupart des quartiers sont très délicates. Les agents appliquent parfois leur droit de retrait. Dans certains quartiers, les opérations ont même été stoppées. À cette insécurité s'ajoute un climat de défiance vis-à-vis des chiffres de population, compte tenu des implications sur la dotation financière des collectivités locales.

**Magda TOMASINI** précise que dans les enquêtes internationales, disposer de données comparables est toujours un défi. Pour autant, PISA est un dispositif très ancien. Les pays qui ne répondent pas aux standards de qualité en sont exclus. Les équipes statistiques en charge de l'éducation de chaque pays participent à la construction du dispositif. Les données sont publiées avec des intervalles de confiance. Le bruit médiatique est démesuré par rapport à ce que donne à voir PISA. Elle invite les membres du bureau à lire les deux notes d'information de la Depp, courtes et claires sur le sujet.

## IV. PROJET D'AVIS GÉNÉRAUX DU MOYEN TERME 2024-2028

**Patrice DURAN** rappelle que l'année 2023 marque la fin du moyen terme 2019-2023. Le bilan complet des travaux menés depuis 2019 en lien avec les avis du Cnis sera présenté dans une séance prochaine.

**Dominique FRANCOZ** rappelle que les thèmes des avis des commissions ont été choisis entre juillet et octobre 2023. Les projets d'avis ont été présentés et validés en commission entre septembre et novembre. Lors du bureau d'octobre, une première liste de thèmes qui pourraient faire l'objet d'avis généraux avait été présentée. 11 avis généraux ont été rédigés selon trois grands thèmes. 4 avis visent à rendre compte d'un monde qui se transforme. 4 avis ont pour objectif d'éclairer les débats dans une société complexe. Enfin, 3 avis visent à innover pour mieux répondre aux besoins.

Le 1<sup>er</sup> avis sur la transition écologique fédère toutes les commissions en dehors de la commission Services publics. Tous les avis de la commission Environnement et développement durable s'inscrivent dans cet avis général. Huit avis de commissions permettent d'éclairer la question de la transformation numérique de l'économie et de la société. De nombreux avis de commissions permettront aussi de répondre à l'avis n° 3 dans trois directions différentes : situer les résultats français et/ou inscrire les travaux dans une perspective internationale, disposer de résultats comparables et développer des travaux d'analyse en comparaisons internationales, et observer une économie mondialisée.

L'avis n° 4 renvoie à un avis sur la connaissance de la transmission intergénérationnelle des inégalités, un groupe d'avis sur la connaissance des problématiques de la jeunesse et un autre groupe sur la connaissance des personnes âgées. L'avis n° 5 recouvre différents avis des commissions sociales, économiques et transversales. L'avis n° 6 sera abordé dans les commissions Démographie et questions sociales, Système financier et Territoires. Six avis pourront traiter du thème de l'avis n° 7, principalement des avis de la commission Démographie et questions sociales. L'avis n° 8 sur les données territoriales sera porté par tous les avis de la commission Territoires, mais certains avis d'autres commissions expriment aussi une préoccupation territoriale qui permettra d'éclairer cette question.

Quelques thématiques nouvelles ou qui n'ont pas été évoquées au cours des deux précédents moyens termes seront abordées dans les avis de commissions : l'inflation, les prix et la consommation, les niveaux de vie, le télétravail, la mesure du travail non rémunéré, la maltraitance des personnes vulnérables, les proches aidants, la ressource en eau, la sobriété et l'économie bleue.

**Benoît ROBIN** salue le travail réalisé au sein des différentes commissions. Il observe néanmoins que dans les avis généraux, le Cnis « souhaite » beaucoup. Les termes employés dans les avis des commissions sont parfois plus explicites, plus fermes ou plus forts.

**Patrice DURAN** le reconnaît.

### **Rendre compte d'un monde qui se transforme**

#### **Avis général 1 : Mesurer la transition écologique et ses enjeux économiques et sociaux**

**Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour en limiter les effets. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.**

**Le conseil souhaite que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande la mise en place de comptes économiques de l'environnement.**

**Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO2, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.**

**Jean-Christophe SCIBERRAS** demande si, dans la 1<sup>re</sup> phrase, les effets évoqués se rapportent à la transition écologique.

**Nicolas RIEDINGER** rappelle que les comptes économiques de l'environnement existent déjà. Il faudrait donc plutôt recommander leur développement que leur mise en place.

**Béatrice SEDILLOT, représentant le SDES**, le confirme. Elle rappelle en outre qu'un avis de la commission Environnement et développement durable recommande d'enrichir ces comptes de l'environnement. Ces comptes existent depuis une trentaine d'années.

**Françoise MAUREL** propose d'ajouter « *les effets du réchauffement climatique* » dans la 1<sup>re</sup> phrase.

**Nicolas PROKOVAS** constate un décalage sémantique entre le titre et le contenu de l'avis. Le titre reste très général et ne dit rien sur le fond. La statistique publique ne mesure pas pour mesurer, mais pour proposer. Ce n'est pas la transition elle-même que l'on mesure, mais l'accompagnement vers cette transition. Il proposerait de modifier le titre en indiquant « *rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux* ». Par ailleurs, dans l'introduction, il s'étonne que soient mises côte à côte les problématiques de handicap, de maltraitance et les politiques en faveur de la jeunesse, et suggère de revoir la formulation.

**Roxane SILBERMAN** suggère d'ajouter dans le dernier paragraphe les différences de situation « *et de comportement* » pour pouvoir mesurer les comportements des entreprises qui vont devenir un enjeu important dans les années à venir. De même, dans l'introduction, elle s'interroge sur la signification de la phrase : « *la mondialisation croissante des économies place l'économie française au cœur d'un écosystème* ».

**Françoise MAUREL** propose de se concentrer sur l'ajustement des avis et de prendre les remarques sur l'introduction pour modifier celle-ci en vue de l'assemblée plénière.

### **Avis général 2 : Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

**Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.**

**Le conseil souhaite que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie.**

**Benoît ROBIN** se demande s'il ne conviendrait pas d'évoquer explicitement l'intelligence artificielle.

**Françoise MAUREL** estime que l'intelligence artificielle fait partie des techniques.

**Nicolas PROKOVAS** propose d'ajouter « *l'accès aux services publics* » après l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie dans le dernier paragraphe.

### **Avis général 3 : Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

**Le phénomène mondial des économies en crise nécessite de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne, voire internationale.**

**La statistique publique doit prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.**

**Le conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer la comparabilité des statistiques à une échelle européenne, voire internationale.**

**Roxane SILBERMAN** s'interroge sur la 2<sup>de</sup> phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe « *Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens* ». Elle demande s'il s'agit d'inciter l'Insee à



s'impliquer dans le changement de gouvernance au niveau européen en la matière. Le problème est en effet que s'agissant de la prise en compte des besoins des utilisateurs, il n'y a pas de mécanismes d'articulation entre les niveaux nationaux et européen et les calendriers sont différents.

**Françoise MAUREL** indique que le besoin existe, mais la manière de procéder reste peu claire. Il avait été envisagé de mettre en commun les avis des *National Users Councils* et de l'ESAC pour être transmis à la Commission. Cependant, rien dans les textes n'oblige l'Union européenne à prendre en compte ces avis. Il faut sans doute demander une réflexion au niveau européen sur une meilleure prise en compte.

**Roxane SILBERMAN** observe que lors de l'examen du règlement 223, des discussions se sont fait jour sur l'amélioration de cette gouvernance. L'ESGAB avait d'ailleurs formulé un avis sur le sujet. Au-delà de l'obligation, il faudrait revoir le fonctionnement global. En l'état, la phrase apparaît trop imprécise.

**Patrice DURAN** remarque que les cadres institutionnels peuvent être très différents d'un Etat à l'autre, ce qui induit des différences dans les conseils à donner aux utilisateurs.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que dans le cadre de la révision du règlement 223, il avait été convenu dès le départ de ne pas revenir sur les questions de gouvernance bien que l'ESGAB incite à le faire. Eurostat et les instituts statistiques ont préféré se concentrer sur l'accès aux données privées. Différents canaux sont possibles. Il s'interroge régulièrement sur l'origine de certaines demandes, mais il est assez peu soutenu par ses homologues européens sur le sujet. Il invite la Présidente de l'ESAC qui siège à chaque comité statistique européen à poser la question de l'origine de ces demandes.

**Roxane SILBERMAN** s'interroge surtout sur le caractère opérationnel de cet avis.

**Jean-Luc TAVERNIER** propose d'indiquer, à la 1<sup>re</sup> phrase de ce paragraphe, que « la statistique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens ».

**Françoise MAUREL** observe également que la crise n'est pas le seul facteur nécessitant de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective internationale.

**Nicolas PROKOVAS** suggère d'ajouter à l'économie en crise, « *les enjeux climatiques* ».

**Françoise MAUREL** propose également de remplacer « *nécessitent* » par « *augmentent le besoin* ».

**Dominique FRANCOZ** propose d'indiquer les enjeux environnementaux plutôt que climatiques.

#### **Avis général 4 : Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

**Le vieillissement de la population aura des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. À l'autre bout de l'échelle, les jeunes ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.**

**Le Conseil souhaite que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (et en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient documentées.**

**Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivités.**

**Jean-Christophe SCIBERRAS** demande des précisions sur les personnes vivant en collectivités.

**Françoise MAUREL** précise que les collectivités sont les communautés au sens du recensement, c'est-à-dire les institutions (foyers, EHPAD, etc.).

**Jean-Christophe SCIBERRAS** remarque qu'il serait utile de mieux connaître aussi le phénomène de colocation chez les jeunes.

**Françoise MAUREL** répond que les colocations sont déjà incluses dans les enquêtes et les dispositifs. Elle propose de retenir le terme « *institutions* ».

**Christelle MINODIER** estime que le terme institution couvre moins bien les jeunes.

**Françoise MAUREL** précise qu'il s'agissait d'éviter le terme technique de « ménages non ordinaires ».

**Jean-Luc TAVERNIER** suggère de citer des exemples entre parenthèses pour lever l'ambiguïté.

**Jean-Philippe VINQUANT** propose d'élargir aux établissements médico-sociaux. L'EHPAD constitue l'une des 17 catégories d'établissements de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

**Gilles POUZIN, représentant la CFTC**, propose également de recommander que les conséquences du vieillissement soient « mieux » documentées.

**Nicolas PROKOVAS** observe qu'il existe déjà des travaux à profusion sur la quasi-totalité du champ. La question serait peut-être de les diffuser davantage. Il s'étonne également que les deux extrêmes de la pyramide des âges soient ciblés dans la fin de l'avis.

**Patrice DURAN** signale que des manques reviennent systématiquement sur ces deux populations dans les enquêtes. Il est donc important de mettre l'accent sur celles-ci.

**Roxane SILBERMAN** ajoute que pour conduire une enquête sur les seniors et le grand âge, il faut une couverture suffisante, ce qui soulève de gros enjeux. Il est donc important de cibler sur cette population.

### Éclairer les débats dans une société complexe

#### **Avis général 5 : Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

**Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.**

**Le Conseil souhaite que soient poursuivies et développées les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.**

**Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.**

*L'avis n'appelle pas de remarque particulière.*

#### **Avis général 6 : Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

**La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.**

**Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (inclusion des investissements immobiliers, transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon le revenu, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).**

**Jean-Luc TAVERNIER** s'interroge sur la mention de l'inclusion des investissements immobiliers dans la phrase évoquant les transformations de la consommation. Il rappelle le combat mené au niveau européen pour ne pas inclure les prix d'achat de l'immobilier dans l'indice des prix à la consommation comme la BCE le demandait. L'Insee a bien en tête le sujet des dépenses contraintes et du reste à vivre. Il doute en

revanche que l'Institut puisse faire plus en la matière. En outre, ce sujet est un peu différent de la mesure de l'inflation. Il suggère d'axer la parenthèse sur la transition écologique et digitale.

#### **Avis général 7 : Développer les statistiques publiques dans le domaine de la santé**

**La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil souhaite qu'une concertation spécifique puisse s'engager, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, en vue d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.**

**Roxane SILBERMAN** rappelle que l'ESAC a organisé un séminaire spécifique sur cette question. Le rôle du service statistique public est apparu comme la question centrale pour l'ensemble des États membres. Or cet aspect manque dans la dernière phrase. Elle suggère d'ajouter « *en vue de préciser le rôle du système statistique en matière de coordination* ».

**Christelle MINODIER** partage cette remarque. Elle observe également que le titre laisserait à penser que les statistiques publiques sont pauvres dans le domaine de la santé, alors que le besoin est ailleurs, il s'agit d'articuler l'ensemble des données sur la santé.

**Jean-Philippe VINQUANT** signale que la commission Démographie et questions sociales a proposé d'intégrer ce sujet dans un avis général pour donner suite à une orientation de 2023 adoptée en assemblée plénière. Cette orientation était axée sur l'expression des besoins sociaux en matière de connaissance statistique autour des questions de santé. Elle portait aussi ce renforcement de la coordination entre les acteurs pour essayer de mieux couvrir les besoins exprimés ou de mettre en visibilité ce que produit l'appareil de la statistique publique. Les enquêtes présentées en commission ou devant le comité du label se sont fortement enrichies ces dernières années, notamment du côté de Santé publique France. Le titre pourrait être reformulé pour mieux correspondre à cette demande exprimée et adoptée en assemblée plénière du Cnis. Il proposerait de reprendre le même titre ou un titre très proche de l'orientation 6 de l'assemblée du 24 janvier 2023.

**Françoise MAUREL** observe que la notion de besoins sociaux est plus conforme à la formulation des avis du Cnis. Les aspects organisationnels ou de coordination ne sont généralement pas mis en avant dans les titres.

**Nicolas PROKOVAS** appuie la remarque de Jean-Philippe Vinquant. Il rappelle que l'assemblée plénière 2023 avait demandé qu'une réflexion s'engage sur la mise en place d'un groupe de travail. Fabrice Lengart avait déclaré à cette occasion que « *les groupes de travail du Cnis sont justement constitués pour approfondir des sujets méritant une attention particulière du point de vue de la connaissance statistique au regard des enjeux sociaux* ». Il ne voit donc pas pourquoi le Cnis se limiterait à demander une concertation spécifique plutôt qu'un groupe de travail, dont le contenu avait été largement évoqué en assemblée.

**Christelle MINODIER** s'interroge sur le mandat qui pourrait être donné à ce groupe de travail tant que les services n'ont pas tiré les enseignements de l'exercice de Priority Settings.

**Françoise MAUREL** ajoute que la notion de concertation spécifique comprend différentes modalités, dont celles du groupe de travail. Il paraîtrait délicat de préempter une modalité spécifique avant la fin de l'exercice de Priority Settings. Elle propose d'indiquer les deux : « *une concertation spécifique ou un groupe de travail* ».

**Jean-Philippe VINQUANT** précise que la commission Démographie et questions sociales est restée très ouverte quant aux modalités (inter-commission, série de commissions, etc.).

#### **Avis général 8 : Des données territoriales par et pour les territoires**

**Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.**

**Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.**

**Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à harmoniser davantage les données produites, notamment par le partage de bonnes pratiques.**

**Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.**

**Jean-Philippe VINQUANT** signale que le HCFEA note une problématique croissance sur le taux de réponse des collectivités territoriales, notamment les départements aux enquêtes conduites par les services statistiques ministériels. Sur le champ de la cohésion sociale, le taux de réponse à certaines enquêtes est très faible de la part des autorités départementales, quand bien même la loi prévoit des remontées d'informations, notamment sur la protection de l'enfance. Il ne s'agit pas de pointer spécifiquement ces collectivités. Néanmoins, les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à fournir des consolidations de données nationales, y compris aux experts de l'ONU au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant ou des droits des personnes handicapées, faute de disposer des remontées de l'ensemble des collectivités publiques. Les parties prenantes expriment de nombreuses critiques sur les trous dans les remontées notamment de données départementales.

**Françoise MAUREL** remarque qu'il paraît compliqué pour le Cnis de demander une remontée qui est déjà demandée par la loi ou le règlement.

**Patrice DURAN** reconnaît qu'il faudrait interpeller les collectivités sur cette problématique.

**Jean-Philippe VINQUANT** suggère d'ajouter « *notamment s'agissant de l'exhaustivité des remontées territoriales* ».

**Dominique FRANCOZ** propose d'indiquer « *améliorer la qualité des données produites (en matière notamment d'harmonisation des données et de couverture)* ».

**Patrice DURAN** suggère d'ajouter « *et soutient le partage des bonnes pratiques entre producteurs* ».

**Nicolas PROKOVAS** se demande si les CRIES n'ont pas de rôle à jouer sur le sujet.

**Françoise MAUREL** rappelle que la commission Territoires a pris un avis sur la concertation en région en 2021. Il revient à chaque région d'organiser la concertation comme elle l'entend. Il n'existe pas des CRIES partout. Il paraît donc délicat de citer un outil qui n'est pas généralisé.

### **Innover pour mieux répondre aux besoins**

#### **Avis général 9 : Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

**La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.**

**Le Cnis souhaite que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.**

**Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.**

**Roxane SILBERMAN** suggère de faire référence au règlement 223 qui va modifier le cadre général de l'usage des données privées. Par ailleurs, sur la coordination entre les administrations et les services statistiques sur les méthodes et les bonnes pratiques, il faudrait également mentionner le rôle du Conseil.

**Benoît ROBIN** estime que la mention du règlement européen 223 est relativement opaque pour le profane. Il faudrait l'expliciter.

**Corinne PROST**, représentant la **Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI) de l'Insee**, propose d'indiquer « *dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne* ».

**Avis général 10 : Développer une déontologie et une gouvernance adaptées aux appariements de données individuelles**

**Encouragé de longue date par le Cnis**, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...) à un coût minimal.

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande de définir et de mettre en place une déontologie et une gouvernance statistiques adaptées à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public.

**Roxane SILBERMAN** remarque que l'avis reprend en grande partie les travaux du groupe de travail RESIL et les recommandations sur les problèmes de gouvernance, mais n'y fait pas pour autant allusion. Elle s'interroge donc sur l'articulation entre les deux.

**Françoise MAUREL** propose d'indiquer « *pour donner suite aux recommandations du groupe* ».

**Anne-Juliette BESSONE**, représentant la **Dares**, souligne que le recours à des sources administratives et aux appariements reste coûteux. Même si l'exercice est moins coûteux que des enquêtes, des investissements importants s'avèrent nécessaires pour mettre en route ces dispositifs. Elle s'interroge donc sur la notion de « *coût minimal* ». Par ailleurs, sur la gouvernance, la proposition n'est pas très claire. Elle demande si les SSM devront, pour tous les projets d'appariements qu'ils portent, s'inscrire dans une gouvernance, faire état des méthodes qu'ils emploient, etc.

**Magda TOMASINI** partage cette remarque.

**Françoise MAUREL** précise que les avis ne sont pas fermés sur la solution qui pourra être mise en place. Le groupe de concertation RESIL a formulé des propositions relativement précises, mais elles ne sont pas encore au stade de la mise en œuvre. Il paraît difficile d'en dire plus dans l'avis.

**Magda TOMASINI** estime que l'avis est déjà assez engageant en l'état.

**Anne-Juliette BESSONE** confirme qu'il présage du fait qu'il faut mettre en place une gouvernance. Un dispositif a été mis en place pour mettre en visibilité tous les appariements réalisés à partir du code statistique non signifiant (CSNS). L'avis va un cran nettement plus loin en parlant de gouvernance.

**Françoise MAUREL** rappelle qu'il fait suite au rapport du groupe de travail validé par le Cnis.

**Patrice DURAN** souligne que la question de la gouvernance est essentielle. Les appariements facilitent la coordination.

**Magda TOMASINI** estime que cette demande de gouvernance est prématurée. Des directions numériques sont déjà impliquées de plus ou moins près. Sur des dispositifs finalement souples, avec deux acteurs, une gouvernance a déjà été mise en place. Peut-être suffit-elle. Il paraît compliqué néanmoins de s'engager dans cette direction.

**Jean-Philippe VINQUANT** propose d'ajouter « *le cas échéant* ».

**Benoît ROBIN** ajoute qu'il ne s'agit que d'une recommandation.

**Magda TOMASINI** remarque qu'en général la statistique publique suit les recommandations du Cnis.

**Christel COLIN**, représentant la **Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee**, comprend que le terme de gouvernance pose un problème à certains. Elle suggère d'évoquer la mise en place d'un cadre de référence et d'une déontologie sans parler explicitement de gouvernance.

**Anne-Juliette BESSONE** approuve cette proposition.

**Christel COLIN** soutient également la remarque sur le coût minimal.

**Roxane SILBERMAN** rappelle que le terme de gouvernance a été largement évoqué lors du groupe de travail RESIL.

**Gilles POUZIN** suggère d'inverser la phrase en indiquant « *il recommande d'appréhender les enjeux... dans le respect des recommandations du groupe* ».

**Christel COLIN** estime qu'il faut aller plus loin qu'appréhender les enjeux, dans la mesure où le dispositif a été appuyé par la CNIL et le Conseil d'État.

**Françoise MAUREL** propose d'indiquer « *définir et mettre en place un cadre de référence et une déontologie* ».

**Magda TOMASINI** demande de maintenir « *dans les suites du groupe de concertation du groupe RESIL* » plutôt que « *dans le respect des recommandations* ».

**Avis général 11 : Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

**Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.**

**Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et leurs usages.**

**Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.**

*L'avis n'appelle pas de remarque particulière.*

## **V. ÉCHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023 DU CNIS ET LES AVIS DES COMMISSIONS**

**Le Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, Jean-Christophe SCIBERRAS**, indique que la séance de printemps s'est intéressée aux avantages non salariaux dont bénéficient ceux qui travaillent, partant d'une intuition selon laquelle ces avantages étaient très significatifs en importance, mais pas forcément très bien identifiés au vu de leur diversité. Finalement, il apparaît que l'on en sait beaucoup avec la DSN, les enquêtes, etc. La commission a invité les services statistiques à poursuivre leur travail et s'intéresser en particulier aux questions d'actionnariat et d'incidence fiscale. En effet, l'impact fiscal, très différencié selon le dispositif, peut avoir des effets inégaux extrêmement significatifs. Un député, M. Marguerite, a participé aux travaux de la commission, après avoir été rapporteur du projet de loi Partage de la valeur pour lequel il s'était rapproché des services de l'Insee.

La commission d'automne, en dehors du travail qu'elle a mené sur le programme de moyen terme, a acté la décision prise par le Bureau d'octobre 2023 de mettre en place un groupe de travail sur les conséquences de la réforme dite France Travail sur l'inscription d'un certain nombre de personnes, notamment les bénéficiaires du RSA, à Pôle emploi. La question se posait de l'incidence sur le taux de chômage, mais il a été convenu que, la définition internationale du taux de chômage n'étant pas modifiée, si la question se posait, elle serait vue dans un second temps, éventuellement par ce groupe. En revanche, la réforme aura

très certainement une incidence sur les catégories de DEFM telles qu'elles ont été définies par l'arrêté modifié du 5 février 1992.

**Le Président de la commission Environnement et développement durable, Xavier TIMBEAU**, précise que la commission de printemps s'est tenue sur le thème général des flux de matières et de l'économie circulaire. Sur toutes les questions environnementales, le champ des travaux à réaliser est considérable. Les éléments nécessaires pour conduire les politiques publiques sont de plus en plus nombreux. La mise en œuvre progressive des normes et des réglementations génère un certain nombre de questions. Quand l'on s'intéresse aux démarches qu'il faudrait entreprendre, on a le sentiment qu'on les mesure très mal. Sur les flux de matières par exemple, des travaux passionnants ont été menés sur le métabolisme local, consistant à suivre les molécules dans le processus de production et de consommation, avec des résultats assez édifiants qui peuvent aussi effrayer.

La commission d'automne a travaillé sur les avis à moyen terme, qui ont créé l'occasion d'une réflexion sur le champ de la commission, très large, qui se recoupe de plus en plus avec d'autres commissions. L'organisation en silo n'est plus tout à fait adaptée et les maigres moyens du SDES semblent nettement insuffisants pour traiter tous ces sujets aussi bien qu'il le faudrait, même si le travail effectué est extraordinaire. La commission a également évoqué l'empreinte carbone du numérique. Il apparaît que cette empreinte est surtout liée à la matérialité des objets utilisés pour le numérique et qu'il reste un énorme point aveugle sur les data centers et l'imputation de ceux-ci aux différents usages. Xavier TIMBEAU recommande donc qu'une plus grande attention soit portée à ces questions décisives, pour lesquelles il existe un manque assez important de moyens d'investigation, de compréhension et donc de pilotage et de conduite de ces politiques. Face aux enjeux de la transformation de la société vers la neutralité carbone, avec des gains attendus pour la France chiffrés à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de milliards d'euros, il est important de dégager des moyens pour la statistique publique.

**Le Président de la commission Démographie et questions sociales, Jean-Philippe VINQUANT**, indique que la commission s'est réunie deux fois en 2023. Le volume de demandes d'avis d'opportunité est toujours assez élevé, avec 6 ou 7 avis par réunion pour les enquêtes, et 2 demandes d'accès aux données administratives au titre de l'article 7bis. Le bilan du moyen terme qui s'achèvera en 2023 a été dressé, avec la satisfaction d'avoir pu traiter la quasi-totalité des sujets. Le développement du numérique et ses effets sociaux a été traité en sujet central lors de la séance de printemps. Le seul sujet qui n'a pas donné lieu à une discussion et un avis est celui de la meilleure connaissance du profil ou du nombre d'émigrants quittant le territoire national pour étudier ou résider dans d'autres pays.

Grâce à tout le travail de préparation réalisé en amont par le secrétariat général du Cnis, la réunion du 29 novembre a été essentiellement consacrée à l'adoption des 11 thématiques proposées pour le nouveau moyen terme 2024-2028. Certains sujets ont fait l'objet d'ajouts ou de références dans les avis généraux. Les deux thématiques qui ont suscité le plus de discussions portaient sur une meilleure connaissance de l'impact de l'inflation sur les différentes catégories de ménages, leur comportement, leur niveau et mode de vie, et sur la santé. Si la commission a souhaité continuer de travailler sur la meilleure connaissance des inégalités sociales de santé, elle a également noté le besoin d'une vision plus large de réponse aux besoins sociaux en matière de santé. La commission se félicite donc que cette thématique ait été reprise dans les avis généraux du futur moyen terme.

**Patrice DURAN** remercie les trois présidents pour leur présence et leur travail à la tête des commissions.

**Michel ISNARD, membre de l'Inspection générale de l'Insee**, invite les membres du bureau à répondre à un petit questionnaire. De même, tout membre qui le souhaite pourra être auditionné. À cet égard, il remercie les présidents de commissions avec lesquels des entretiens ont d'ores et déjà été programmés en janvier. Les inspecteurs généraux se tiennent à la disposition des membres pour toute question complémentaire.

**Patrice DURAN** remercie les membres du bureau pour leur coopération à cette mission.

**Benoît ROBIN** propose d'envoyer un message pour obtenir des explicitations sur certains points de détail concernant les avis des commissions.

**Nicolas PROKOVAS** note qu'aucune modification n'est possible sur les avis de commission quand les avis sont envoyés suffisamment en amont pour en prendre connaissance, discuter et formuler des propositions constructives. Or tel n'a pas été le cas. Pour une commission en particulier, il avait été proposé en fin de séance de proposer des modifications en bureau.

Au préalable, il rappelle qu'un comité des utilisateurs avait été mis en place sur les questions d'IPC. Après sa 1<sup>re</sup> réunion est survenue la Covid et il n'en a plus été question. À l'avis n° 6 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, « *Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers* », il aurait souhaité que le conseil incite à mieux cerner le périmètre des métiers environnementaux.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** estime que ce vœu est tout à fait recevable.

S'agissant du recensement de la population, **Nicolas PROKOVAS** se dit formellement et fermement opposé à ce que la question relative au lieu de naissance des parents soit introduite dans le recensement général de la population. Il exprime également sa forte inquiétude quant à la perspective de privatisation d'un acte régalien concernant la collecte de données, avec le recrutement d'agents privés pour le recensement, d'autant plus qu'il est question de recueillir des données sensibles.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que La Poste, pour gérer la baisse de la distribution du courrier, cherche de nouvelles activités pour ses facteurs et a imaginé qu'ils pourraient devenir des agents recenseurs. Plutôt que les collectivités emploient des agents recenseurs, elles peuvent contractualiser avec La Poste pour que les facteurs réalisent le recensement. Il faut bien évidemment respecter les règles de concurrence, d'autres entreprises pouvant proposer leurs services. Plusieurs communes ont déjà fait appel à La Poste et souhaitent maintenir ce procédé. Une expérimentation a été menée et un bilan a été dressé. Il reste à trouver un vecteur législatif pour permettre aux facteurs d'exercer cette activité. Le directeur général de l'Insee n'imagine pas, en revanche, que d'autres entreprises que La Poste pourraient être intéressées par cette activité. Sur le fond, il ne s'agit pas vraiment d'une privatisation des opérations de recensement, mais plutôt d'aller au secours de l'activité postale.

**Françoise MAUREL** indique que si les membres ont encore des remarques sur les avis des commissions, il faut les transmettre dans les tout prochains jours, pour que les présidents des commissions les examinent et statuent. À l'assemblée plénière, plus aucun amendement ne sera possible.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET** signale que les documents seront envoyés aux membres de l'assemblée plénière avant Noël pour leur laisser le temps de les étudier.

**Jean-Luc TAVERNIER** remarque que les salaires des fonctionnaires selon les différents ministères sont rarement comparés, et les travaux menés sur ce sujet sont peu valorisés. Un avis de commission portait sur l'attractivité de la fonction publique. Il faudrait l'interpréter comme une incitation à en faire plus en production et en valorisation, car les données sont disponibles.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** souligne qu'il faudrait que la fonction publique territoriale soit couverte par ce travail, compte tenu des enjeux puissants d'attractivité.

**Patrice DURAN** confirme que ce travail doit porter sur les trois fonctions publiques.

**Françoise MAUREL** estime que cette remarque s'inscrit assez naturellement dans un avis de la commission Service public et services aux publics « *Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics* ». La rémunération peut faire partie des conditions de travail, mais elle peut aussi être ajoutée explicitement.

**Dominique FRANCOZ** propose d'indiquer dans cet avis « *de manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité* ».

## VI. AUTRES ACTUALITÉS DU CNIS

**Patrice DURAN** annonce que Christine Lagarenne prendra les fonctions de secrétaire générale du Cnis en février prochain, en remplacement de Françoise Maurel.

S'agissant de l'assemblée plénière 2024, après la séquence du moyen terme, il sera proposé une table ronde sur les différentes modalités d'accès aux données pour les chercheurs et tous les autres utilisateurs des statistiques afin de faire le point sur le sujet et d'identifier d'éventuelles marges de progrès pour le moyen terme à venir.



Deux séminaires sont prévus en début d'année prochaine : l'un sur la révision de la NAF, pour rendre compte des travaux du GT, mais aussi pour évoquer l'impact de l'évolution de la nomenclature sur ses usages et ses usagers le 4 mars à Bercy, l'autre sur le nouveau moyen terme du Cnis 2024-2028 et ses enjeux pour les statistiques publiques le 3 avril à Bercy.

Plusieurs groupes de travail poursuivent leurs travaux. Sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, le test de transfert automatisé des données à la parcelle auprès d'agriculteurs volontaires devrait avoir lieu début 2024. Le rapport du GT est prévu pour la fin de l'année. Le contexte européen est en évolution et il est difficile de dire aujourd'hui quel sera l'impact de la réglementation à venir sur l'usage des produits phytopharmaceutiques et les modalités du rapportage. Sur l'observation des discriminations, les nombreuses auditions sont terminées. Le rapport du GT est attendu pour la mi-2024. Enfin, sur l'impact de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi, la réunion de lancement du GT aura lieu le 18 décembre sous la présidence d'Éric Heyer, de l'OFCE. Le rapport est attendu pour l'été 2024.

**Roxane SILBERMAN** signale qu'a été discuté avec Eurostat la possibilité d'organiser régulièrement, dans les réunions de l'ESAC, des présentations détaillées sur des points importants du programme de travail de la statistique publique européenne, en invitant les représentants des *National Users Councils*. Elle émet le vœu que les présidents des commissions du Cnis puissent y participer en fonction des sujets, ce qui permettrait de mieux faire prendre en compte les besoins et de nouer la discussion avec l'ensemble des acteurs. Il est important que les utilisateurs s'emparent de cette possibilité qui leur est offerte. Elle appelle les membres à lui faire part des sujets qu'ils aimeraient voir débattre avec l'ensemble des utilisateurs au sein de l'ESAC.

## CONCLUSION

**Le Président du Cnis, Patrice DURAN**, remercie les membres du bureau pour leur présence et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 13 heures 05.*